

À:

United Nations Human Rights Council
Attn: [Current High Commissioner or Director]
Palais des Nations
1211 Geneva, Switzerland
Fax: 41 22 917 9022

Procureur de la Cour pénale internationale
Attn: Mr. Karim Khan
Bureau du Procureur
Cour pénale internationale
Oude Waalsdorperweg 10
2597 AK The Hague
Netherlands
Fax: 31 70 515 8555

Secretary General
Attn: Mr. Jens Stoltenberg
NATO Headquarters
Boulevard Léopold III
B-1110 Brussels, Belgium
Fax: 32 (0)2 707 3831

International Criminal Court (ICC)
Oude Waalsdorperweg 10
2597 AK The Hague
Netherlands
Fax: 31 70 515 8515

International Criminal Court
Attn: Karim Khan
Oude Waalsdorperweg 10
2597 AK The Hague
Netherlands
Fax: 31 70 515 8555

Secrétaire général des Nations Unies
Attn: Mr. António Guterres
Bureau du Secrétaire général
United Nations
New York, NY 10017
USA
Fax: 1 212-963-4879

**International Criminal Court Office of the
Prosecutor, Communications**
Post Office Box 19519
2500 CM The Hague
Netherlands
Fax: 31 70 515 8555

**Office of the United Nations
High Commissioner for Human Rights**
Palais Wilson
1211 Geneva 10
Switzerland
Fax: 41 22 917 90 08

SANS PRÉJUDICE

Objet : **Avis de manquements systémiques à protéger les populations mondiales et d'intervention**

Madame, Monsieur,

Les membres du Comité National des Droits des Premiers Peuples et la Force Alliance Contact vous informent que les populations autochtones et allochtones du Canada reprendront bientôt le contrôle de l'ensemble de leurs institutions sociales et économiques au pays. Cette prise en charge découle d'une série de reconnaissances publiques et d'événements marquants, témoignant de la culpabilité historique des autorités canadiennes.

Nous vous rappelons qu'en **juin 2019 et 2021, Justin Trudeau** aura publiquement reconnu la responsabilité des instances gouvernementales dans les crimes de génocide commis contre les peuples autochtones. Cette reconnaissance, jumelée aux conclusions de **l'Enquête Nationale sur les Femmes et les Filles Autochtones Disparues et**

Assassinées (ENFFADA), constitue des éléments clés qui ont permis de justifier les interventions civiles et paramilitaires qui suivront sous peu.

Face à trois siècles de preuves incontestables démontrant le rôle central joué par plusieurs de vos institutions dans la perpétration et la protection de ces crimes, il est désormais légitime que les populations reprennent en main la sécurité de leurs proches et des institutions concernées.

C'est au respect des règles internationales sur le génocide, les crimes de guerre et crime contre l'humanité, de **l'Ordre Exécutif 13848** "Imposing Certain Sanctions in the Event of Foreign Interference in a United States Election", **l'Ordre Exécutif 13818** "Blocking the Property of Persons Involved in Serious Human Rights Violations", **l'Ordre Exécutif 13961** et La **"Republic for the United States of America"**, que plusieurs Canadiens et collaborateurs étrangers auront uni leur force pour cumuler les preuves pouvant justifier les actions et interventions nécessaires afin de mettre en tutelle l'ensemble des organismes canadiens, qui auront au même titre que vous, lamentablement échoué à protéger les droits les plus légitimes à l'espèce humaine.

C'est ensemble que nous aurons cumulé les preuves **justifiant les actions et interventions** nécessaires **afin de placer sous tutelle l'ensemble des organismes canadiens en cause**. Ces organismes, tout comme vous, ont échoué de manière lamentable à protéger les droits les plus fondamentaux de l'espèce humaine.

En dépit de l'ensemble des preuves qui furent constituées et regroupées **sous l'égide du génocide autochtone canadien**, sachez que nos actions et preuves **FURENT TOUT AUTANT PRODUITES POUR DÉNONCER ET PROTÉGER L'ENSEMBLE DES CANADIENS ET DES POPULATIONS MONDIALES**. Il faut être négationniste ou complice de ces actes pour réfuter que ce sont les stratégies militaires et politiques qui furent utilisées depuis des siècles, afin de piller les actifs et âmes des peuples autochtones du Canada, qui auront tout autant été utilisés afin de victimiser l'ensemble des populations mondiales.

Bien que le document intitulé **"Une analyse juridique du Génocide, à l'Enquête nationale sur les Femmes et les Filles autochtones disparues et assassinées"** soit en soi suffisant pour justifier nos actions, les déclarations publiques de Justin Trudeau, condamnant ces crimes de niveau international, ont considérablement facilité la légitimation de nos démarches en pointant du doigt la structure coloniale dans son ensemble. L'acceptation officielle par Trudeau des conclusions du rapport d'enquête de l'ENFFADA a mis au banc des accusés l'ensemble des concepteurs et complices des divers plans de contrôle et de colonisation des peuples autochtones du Canada, alors que ce rapport concluait les faits suivants :

Nos soulèvements

...Le Canada a manqué à ses obligations internationales par l'entremise d'une série d'actions et d'omissions prises dans leur ensemble et ce manquement se poursuivra tant et aussi longtemps que des actes de génocide se produisent et que des politiques visant à la destruction sont maintenues.

...Il est temps de regarder la réalité en face : les politiques, actions et inactions coloniales passées et actuelles du Canada à l'égard des peuples autochtones constituent un génocide, lequel conformément aux droits liant le Canada, exige l'imputabilité.

...Dans la loi sur les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre du Canada, le terme génocide est défini de la façon suivante :

« Génocide » : les omissions--- - c'est-à-dire le défaut d'agir--peuvent constituer une conduite génocidaire. De plus et surtout, la définition canadienne s'appuie sur le droit international coutumier pour déterminer ce qui constitue un génocide et, comme elle n'énumère pas la liste des cinq actes punissables ni les groupes protégés et qu'elle ne définit pas l'intention de détruire, elle permet une interprétation du crime qui cadre avec l'évolution du droit international coutumier.

Voir Fanny Lafontaine, Prosecuting Genocide, Crime against Humanity and War Crimes and Canadian courts (Toronto: Carswell, 2012) aux p 160ss.

De plus, il convient de vous rappeler les faits suivants :

- L'ensemble des instances ayant pris place sous l'égide de la **Doctrine de la Découverte** auront perdu toute crédibilité juridique à la suite du communiqué émis par le Vatican en date du **30 mars 2022**, qu'il répudiait officiellement la doctrine de la découverte ayant servi à justifier la colonisation et l'asservissement des peuples autochtones. Nous vous rappelons que la légitimité des institutions impliquées aux actes reprochés reposait justement sur la légitimité de cette doctrine.
- Tel que nous l'avions anticipé, la **Cour Pénale Internationale** aura manqué à ses obligations de protéger les membres autochtones alors que vous aurez omis d'analyser les preuves et demandes qui vous auront été produites à l'addenda du 7 mars 2023, au dossier **OTP-CR-435/22**. Un tel comportement n'aura fait que discréditer votre institution qui, par un tel comportement, aura démontré qu'il préférerait protéger les intérêts des dirigeants et complices locaux, provinciaux, nationaux et internationaux, aux mesures d'amplification des actes de génocide perpétrés par l'entourage de Justin Trudeau.
- Les archives et nouvelles internationales exposent encore aujourd'hui le rôle illusoire et passif que vous avez eu afin de protéger les populations de ces crimes politiques et économiques. Vos manquements de protéger les peuples internationaux à ces continuelles stratégies politiques vous auront étiqueté comme étant un organisme plus utilisé à protéger les acteurs que les victimes.

Par ailleurs, nous vous rappelons que **la pandémie de 2020** aura officiellement marqué le début de **l'intégration de la quatrième révolution industrielle**. À l'instar des preuves historiques et factuelles des trois révolutions précédentes, cette nouvelle ère aura une fois de plus été accompagnée d'actions politiques internationales coordonnées, visant à intégrer la suite du plan économique et industriel élaboré depuis déjà plusieurs décennies, le "**GREAT RESET**".

Les archives auront démontré que les nouveaux systèmes socio-économiques, promis sous la gouverne des constitutions du XVIIIe siècle, auront perpétué **durant 250 ans** les mêmes et continuels mécanismes sophistiqués d'oppression et de contrôle des populations. Ainsi, **les immunités autoproclamées, le pouvoir des juristes et les serments d'allégeance** qui demeurent fermement ancrés dans le système auront jusqu'à ce jour servi à protéger les nombreux acteurs aux crimes les plus odieux de notre modernité. Les preuves historiques et contemporaines ne sont certainement plus à être débattues ou, plus absurdes, réfutées. Ces éléments indéniables nécessitent une intervention immédiate pour mettre fin aux mesures dépravées et destructrices qui affectent chaque âme de cette terre. Il est crucial de restaurer la dignité et la justice pour tous, en établissant un système qui protège et valorise la vie, plutôt que de la diminuer ou l'éradiquer.

Depuis la ratification de ces premières constitutions à nos civilisations produites au lendemain des guerres et révolutions préméditées par l'entourage des monarques de l'époque, ces stratégies militaires de la naissance hypocrite d'un système prétendu démocratique n'auront que consolidé le contrôle chez l'ensemble des peuples en plus d'assurer à ces familles royales et leurs collaborateurs **l'immunité et l'anonymat absolu** à chacune des actions criminelles qu'ils auront secrètement planifiées et ordonnées. Ce sont **plus de 300 ans d'archives historiques** qui révèlent ces stratégies conçues pour subtiliser et piller les actifs et territoires des populations, sous le couvert de nouveaux enjeux politiques prétendus faussement démocratiques et qui, en réalité, n'auront fait que dissimuler la continuité du contrôle aux descendance de ces groupes dérivés des instances monarchiques.

Les preuves démontrent qu'au fil des siècles, **ces instances monarchiques et leurs alliés** auront élaboré des stratégies de contrôle contre les peuples autochtones du monde entier **en imposant** des **systèmes judiciaires** et **électoraux** conçus pour enrichir et servir secrètement les intérêts des descendance à ces prétendues élites dirigeantes. Ces manipulations auront, comme toutes les stratégies militaires, évolué au fil du temps.

Plus récemment, les méthodes d'ingérence dans nos institutions ont connu une importante modernisation grâce à des organismes tels que le **Forum économique mondial (WEF), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), GAVI, META, McKinsey, Open Society Foundations (OSF), Banque mondiale, FMI, ONU, Fondation Bill et Melinda Gates, ONG, Council on Foreign Relations, Trilateral Commission, World Trade Organization, Rockefeller Foundation, BlackRock, Inc., The Vanguard Group, Inc., Soros Fund Management LLC**, et autres.

Depuis 2004, le Forum économique mondial aura réussi à former pour ces organisations un inventaire de noms d'aspirants mondialistes professionnels, assoiffés de succès et de pouvoir. C'est sous prétexte de grands enjeux socio-économiques que ces organismes ont modernisé les infiltrations dans diverses instances politiques, facilitant ainsi les monopoles du pouvoir par l'ingérence préméditée aux institutions socio-économiques de nos pays. Ces individus auront donc remplacé plusieurs siècles **d'opérations d'espionnage industriel et d'infiltrations militaires (Opération Paper-Clip)**, en acceptant

sous le simple principe du serment d'allégeance ou d'une promotion d'accepter leur rôle et complicité à ces **stratégies de pillages, de chaos et de génocide**.

On pourrait croire qu'il s'agit d'une simple coïncidence, mais **l'histoire de l'industrialisation** de nos sociétés semble s'être déroulée sous la pression d'une série d'événements, chacun **coïncidant de manière mystérieuse avec l'émergence des nouvelles révolutions industrielles**. À chaque étape marquante de cette transformation (Reset), des circonstances apparemment imprévues ont facilité, voire accéléré, l'adoption de technologies révolutionnaires, modifiant radicalement nos modes de vie et structures sociales.

- Embargo économique
- Inflation
- Crise alimentaire
- Endettement des populations
- Crise monétaire
- Pandémie
- Guerre
- Déportation forcée et Immigration de masse
- Prolifération de drogues chez les populations ciblées : opium, cocaïne, morphine, pervitine, **fentanyl**
- En 2018, il y a eu légalisation, vente et distribution de drogue aux populations par les institutions Gouv Can.

Pour les nombreux manipulateurs aux réalités historiques et statistiques, les preuves circonstancielles et factuelles s'entrecroisent malheureusement sur plusieurs points et sont corroborées par plusieurs spécialistes à travers le monde.

Contrairement aux obligations légales qu'avaient le premier ministre et le millier de représentants politiques au pays de cesser tout acte pouvant impacter la sécurité physique et morale des membres autochtones du Canada, **Justin Trudeau** et ses complices tels que **Klaus Schwab, la fondation Bill et Melinda Gates, Dr. Antony Fauci, Tedros Adhanom Ghebreyesus et plusieurs lobbys médicaux et militaires** enfreignent les règles internationales sur **les crimes contre l'humanité, crimes de guerre et de génocide**.

Malgré les nombreuses tentatives à camoufler la vérité entourant cette nouvelle pandémie à la **Covid-19** qui aura si bien desservi l'implantation des deux dernières révolutions industrielles, elle aura permis à plusieurs spécialistes et enquêteurs d'identifier plusieurs têtes dirigeantes à **ce nouveau crime de Génocide 4.0**. Rappelons que si les concepteurs et complices de cet autre plan militarisé avaient permis à ses concepteurs et complices d'éviter à ce jour les instances de justice, ce fut une fois de plus par les continuels serments d'allégeance et l'instrumentalisation des instances de justice.

Les statistiques, archives vidéo, marchés boursiers, transferts bancaires, études et contre-expertise médicales produites par des professionnelles **sans conflits d'intérêts**, auront permis d'établir que chacun des individus ayant participé à **ce plan pandémique**, auront joint les rangs de complice à **Justin Trudeau**, alors qu'il fut prouvé qu'il y eut amplification des actes de génocide aux membres autochtones du Canada, et ce, au lendemain des conclusions d'un rapport d'enquête nationale, qui rappelait à Justin Trudeau et ses complices nationaux et internationaux, d'être prudents, car plusieurs de leurs politiques avaient violé les règles internationales suivantes :

- Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide (1948) - Article I
- Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide (1948) - Article II
- Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide (1948) - Article III
- Déclaration des droits des peuples autochtones (2007)
- Principes de Nuremberg
- Responsabilité de protéger (R2P)
- Code criminel canadien - Article 318-319
- 6(3) de la Loi sur les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre
- Code criminel canadien - Article 7
- Code criminel canadien - Article 279
- LPRPDE, Constitution canadienne (1982)
- Charte canadienne des droits et libertés
- Article 7, Loi sur les Indiens (RSC 1970, c. I-6)
- Décret exécutif 13848 - Sections 1 à 9

La montée en puissance des nouvelles élites monétaires, ayant acquis leur monopole sur les marchés à travers le libre-échange et les lobbys internationaux, a marqué discrètement, mais profondément, l'histoire de l'humanité. **Tout comme la grippe espagnole** aura servi de prétexte à des réformes internationales majeures, **ces stratégies de domination** se sont **systématiquement appuyées** sur la création **d'événements chaotiques à grande échelle**. En orchestrant des crises mondiales, ces acteurs ont imposé leur contrôle sur les structures socio-économiques tout en échappant à toute responsabilité, permettant ainsi à leurs complices de maintenir leur influence sans être inquiétés.

Ces mêmes stratégies, ayant autrefois façonné des systèmes de contrôle économique et politique à l'échelle mondiale, sont aujourd'hui, plus que jamais, réactivés avec une vigueur redoublée **depuis 2020**. Leur but est clair : consolider et pérenniser leur influence suprême sur les entités de contrôle global, avec **Washington comme centre névralgique de ces manipulations**. Ces manœuvres se sont intensifiées à travers l'orchestration délibérée de crises, qu'il s'agisse **de pandémies, de fraudes électorales, de crises économiques, ou de conflits armés et politiques**. Chacune de ces crises fut systématiquement exploitée pour renforcer leur emprise sur les ressources et les populations mondiales.

En conséquence, ces élites oligarchiques, par l'entremise de Washington, amplifient leur domination à travers des institutions internationales et des politiques qui semblent promouvoir la stabilité, mais dissimulent en réalité un contrôle centralisé accru. Les impacts de ces stratégies, **qui visent le contrôle des leviers de pouvoir global**, continuent de se faire sentir à tous les niveaux de la société, rappelant l'importance pour les peuples de rester vigilants face à ces manipulations.

Bien que le Canada n'ait pas adopté de clauses similaires au décret 13848, signé en 2018 par le président Donald J. Trump, cette ordonnance pourrait représenter une solution face aux innombrables ingérences politiques qui, aujourd'hui plus que jamais, menacent notre avenir collectif. **C'est précisément dans cette optique que notre groupe a rassemblé et soumis de nombreuses preuves historiques et factuelles**, démontrant comment la collusion entre les systèmes de justice et les démocraties de nos pays a toujours constitué un outil indispensable pour les élites oligarchiques, leur permettant de manipuler les institutions et d'exercer un contrôle sur les actifs des populations.

Klaus Schwab lui-même aura exposé l'excellence de son travail en mentionnant publiquement qu'il avait réussi à infiltrer plusieurs cabinets politiques, **dont 50 % du cabinet de Justin Trudeau.**

Bien que moins médiatisé qu'un processus électoral d'un représentant du G20, il a été particulièrement révélateur pour notre groupe d'explorer en profondeur les nombreuses années d'archives de la Cour fédérale du Canada relatives aux contestations électorales dans les communautés autochtones. La simple lecture de ces dossiers permet de constater que divers stratagèmes frauduleux sont, au besoin, systématiquement employés dans le processus de votation et de décompte des votes. Les preuves accumulées sont irréfutables et témoignent d'un système de collusion. Lorsqu'une contestation est soulevée pour fraude, **les juristes ont l'obligation de jouer leur rôle respectif afin de contester les preuves** et ainsi offrir aux juges impliqués l'option de rejeter en première instance les procédures pour ainsi permettre aux médias d'informer le public que les preuves soumises étaient non fondées, alors que ces preuves n'auront jamais été observées par le juge.

Même si ces stratégies de fraudes aux processus électoraux étaient déjà connus, nous aurons vigoureusement infiltré et enquêté pour les besoins de la cause huit processus électoraux qui auront tous, sans exception, été le théâtre de fraudes électorales, en raison des enjeux économiques importants aux territoires impliqués. En conclusion, nous aurons été en mesure de constater qu'il y eut sans aucune gêne la reproduction des mêmes stratégies de fraude et d'instrumentalisation du système de justice.

- Les Directives du Procureur général du Canada impliquant les litiges civils autochtones, qui obligent les juristes à suivre les règles précises lors d'un litige civil, dont le processus de contestation à une élection autochtone au Canada
- Règles écrites ou non, permettant aux présidents d'élections et aux juges de rejeter, sans conséquences, toutes demandes de contestation électorale
- Refus aux différents systèmes de justice d'accepter ou entendre les preuves démontrant les fraudes électorales
- Trucage lors du décompte des votes
- Contenu des boîtes de scrutin et les listes des électeurs ayant pratiqué leur droit de vote demeurent scellés et cachés à jamais, ce qui permet de modifier les résultats finaux des votes sans possibilité de vérifications
- Manipulation du contenu des boîtes de scrutins durant entreposage ou transport (similaire avec machine Dominion qui signifie en latin, dominer)
- Droit de vote donné à des personnes n'ayant aucun droit de vote
- Droit de vote à des personnes en incapacité mentale de voter
- Achat de vote par le paiement de plus de 1,8 million de dollars offert par un lobbyiste majeur
- Achat de vote par distribution de boisson et de drogue
- Achat de vote par transfert bancaire (Interac)
- Organisation de party-bar ouvert aux électeurs le jour même du vote général et payé par lobbyistes alors que la communauté est aux prises avec de graves problèmes de consommations
- Effacement volontaire aux listes électorales des électeurs défavorables aux candidats des lobbyistes
- Intimidation aux bureaux de vote afin d'assurer l'abandon des électeurs défavorables aux candidats des lobbyistes
- Modification des règles afin d'avantager des candidats

Nous vous rappelons qu'il fut prouvé que les clauses inscrites aux **Directives du procureur général du Canada impliquant les litiges civils autochtones**, se veulent une pièce majeure aux preuves cumulées qui exposent les stratégies utilisées depuis toujours pour assurer aux nombreux lobbyistes internationaux un contrôle absolu aux processus juridiques et électoraux. Ces directives mettent en lumière les preuves que **le système de justice** porté à l'endroit des membres autochtones du Canada se veut **manipulé et illusoire**. Nos allégations sont supportées par des décennies d'archives de jugement, qui exposent publiquement que l'ensemble des juristes au système de justice canadien, impliqué dans les litiges civils autochtones, auront sous serment au sein des contribuables et victimes autochtones, chargés des honoraires dans des processus de justice, dont les scénarios étaient dictés d'avance par les commanditaires au divers cabinets politiques du pays, dont celui de **Justin Trudeau**.

Il fut ainsi prouvé que plusieurs lobbys auront pu investir en toute sécurité dans des projets de développement sur les territoires autochtones, pour ensuite user des outils juridiques afin de contrer, à coup sûr, toutes oppositions à ces projets. Les informations recueillies auront établi une collusion directe entre les **différents lobbys, les institutions gouvernementales et les différentes instances de justice**.

À juste titre, nos collaborateurs étrangers ont été informés que diverses organisations telles que **L'Institut canadien des Mines de la Métallurgie et du Pétrole (ICM)**, auront infiltré en décembre 2021 les instances juridiques de contestation électorale et de gestion politiques, du plus grand territoire autochtone Innu non-cédé au Canada (360 000 km carrés). Il fut démontré que plusieurs lobbyistes au secteur de projets miniers et de l'électrification auront été depuis 2019 directement impliqués dans d'importantes fraudes électorales autochtones, qui auront entre autres permis en 2020 à une filiale du groupe Rio Tinto, de substituer une décision défavorable de la Cour suprême du Canada concernant une demande d'invalidité à une poursuite de plus de 900 millions de dollars.

Bien entendu, la société minière n'aura eu qu'à s'appuyer sur le travail de ses prestigieux lobbyistes, qui, par le biais du truchement de quatre élections consécutives, d'extorsion, d'intimidation, et **des Directives du Procureur général du Canada** concernant les litiges civils autochtones, ont réussi à obtenir, avec la complicité de **représentants corrompus et illégitimes**, l'échange des droits miniers obsolètes depuis 70 ans, couvrant **14 km² du territoire Innu**, contre des droits exclusifs d'exploitation à vie de la totalité des **360 000 km² du territoire Innu**.

Même si les preuves soumises aux instances compétentes exposent les situations vécues par les Autochtones du Canada, il est indéniable que ces nombreuses stratégies **D'INGÉRENCE ET DE CONTRÔLE DES INSTANCES DÉMOCRATIQUES AUTOCHTONES ONT ÉTÉ REPRODUITES À GRANDE ÉCHELLE, AFFECTANT ÉGALEMENT LES POPULATIONS GÉNÉRALES**. De fait, ces mêmes tactiques de manipulation, bien qu'elles semblent moins évidentes dans les processus électoraux non autochtones, sont subtilement exploitées en raison de la complexité et du volume des bulletins de vote. Cela permet à plusieurs acteurs au sein de la chaîne de compilation du nombre total des votes,

d'impacter les résultats en fonction des intérêts socio-économiques soutenus par les lobbys et les élites oligarchiques.

Une telle situation devient d'autant plus sournoise et efficace, dépassant même les processus de fraude contre les Autochtones, en raison de la difficulté croissante à prouver, tant sur le plan mathématique que physique, les manipulations à grande échelle. Cela est particulièrement vrai lorsque des élections majeures imposent le vote virtuel, sans fournir de garanties claires en matière de sécurité et de fiabilité, via l'utilisation des services de **Dominion Voting Systems**.

Ces stratégies de fraude universelle ont réussi à obscurcir et compliquer la validation des votes frauduleux **dans ces illusoires processus démocratiques de masse**. Au même titre que la **Dominion du Canada** a servi d'instrument de contrôle systématique sur les peuples autochtones, nous devons reconnaître que nos sociétés sont insidieusement manipulées lorsqu'on réalise que le terme **dominion** dérive du latin "**dominium**", qui signifie "**maîtrise**" ou "**domination**". Rappelons que ce mot fait référence à l'exercice du pouvoir ou du contrôle sur un territoire ou un peuple. Dans le contexte historique, il est souvent associé à la domination coloniale, ce qui souligne l'idée de soumission ou de contrôle exercé par une autorité supérieure.

À ces définitions et manipulations historiques s'ajoute la responsabilité de la Cour pénale internationale, qui a manqué à ses obligations légales de protéger les témoins et dénonciateurs de ces crimes, comme demandé à l'addenda de mars 2023 (OTP-CR-435/22), démontrant que depuis le début de la colonisation, **les clans autochtones du Canada avaient été confrontés à huit périodes génocidaires**.

Ces périodes successives témoignent d'un système planifié, où les siècles de stratégies de contrôle et d'actes de destruction des groupes autochtones canadiens ont été méticuleusement exploités sous la gouverne de cette prétendue élite mondiale. **Depuis 2020, ces élites auront étendu leur plan de destruction à l'échelle mondiale**.

De plus, une analyse approfondie démontre une interconnexion entre chaque période de génocides perpétrés au sein des communautés autochtones du Canada et les révolutions industrielles. Ce lien illustre comment la quête de monopoles de marchés et le contrôle des ressources naturelles ont conduit à des politiques d'assimilation forcée, à l'expropriation des terres et à la destruction des cultures autochtones.

Il devient alors évident qu'il est du devoir de tout être humain de mettre un terme définitif à ces actes démoniaques.

CONSIDÉRANT ce qui précède, il est évident que les témoignages et les preuves accumulées par de nombreux collaborateurs internationaux démontrent clairement la préméditation d'un autre plan visant à imposer à la population mondiale l'intégration de **la quatrième révolution industrielle**, connue sous le nom de "**Great Reset**". De plus, des preuves irréfutables montrent une instrumentalisation mondiale du système de justice pour défendre ces crimes odieux. Les concepteurs de ce plan, ainsi que leurs milliers de complices internationaux, ont tout mis en œuvre jusqu'à présent pour nuire aux défenseurs

et dénonciateurs de ces crimes, allant même jusqu'à les emprisonner. Par ailleurs, l'ensemble des responsables de ces crimes devra répondre de leurs actions et inactions, qui ont causé la mort et impacté la vie de dizaines de millions d'individus à travers le monde. **Ces mêmes personnes devront expliquer, devant une instance compétente, le rôle qu'elles ont joué dans l'instrumentalisation du système de justice**, que ce soit pour protéger ces crimes ou pour intimider et emprisonner ceux qui ont tenté de défendre les populations contre ces plans machiavéliques.

EN CONCLUSION

Depuis plus de deux siècles, les peuples autochtones du Canada auront été victimes de divers plans d'action politiques et militaires qui auront mené le Canada à produire plus de **425 enquêtes publiques**. Si ces enquêtes n'ont jamais eu pour but de protéger les victimes ; elles auront néanmoins gravé à l'encre rouge les preuves historiques de l'existence de ces plans machiavéliques produits méticuleusement depuis l'invasion mondiale de ces empires monarchiques et leurs proches collaborateurs, dont la faction est aujourd'hui communément reconnue comme étant l'"**État dans l'État**" (**Deep State**). De tels comportements se veulent rédhibitoires à nos sociétés.

En 2019 et 2021, face à l'ampleur des preuves et conclusions produites à l'**Enquête Nationale sur les Femmes et les Filles Autochtones Disparues et Assassinées (ENFFADA)**, Justin Trudeau a été contraint de reconnaître publiquement les génocides subis par les peuples autochtones. La récente découverte des fosses communes dans les pensionnats aura mis en lumière l'ampleur de la complicité politique et juridique du Canada dans ces horribles crimes, rendant caduques toutes tentatives de rétractation.

À travers les siècles, les descendances à ce groupe d'origine monarchique auront poursuivi les pressions politiques et juridiques, afin d'établir des lois et financer les guerres, nécessaires à la protéger de leurs crimes et atteindre leurs objectifs prédéterminés. Les populations auront été depuis toujours considérées comme un mal nécessaire pour que ces manipulateurs de l'ombre puissent un jour atteindre leurs ambitions personnelles, dévoilées par l'un de leur adepte et complice, **Adolph Hitler**.

L'addenda, soumis de manière stratégique le **7 mars 2023** auprès de la **Cour pénale internationale (CPI)** dans le cadre du dossier **OTP-CR-435/22**, contenait déjà toutes les preuves nécessaires pour justifier, conformément au droit international, la poursuite et les interventions visant à mettre un terme aux activités de ces organisations criminelles. Sans surprise, ces informations et les demandes d'intervention pour assurer la cessation de ces actes ont été ignorées.

Nous vous rappelons que les preuves vous ont été soumises à plusieurs reprises, démontrant que le virus de la **Covid-19** et les prétendus **vaccins** associés ont été conceptualisés dans le cadre de **stratégies civiles et militaires**. Les données statistiques laissent comprendre que plusieurs des lots distribués ont eu un impact direct sur la vie de millions d'individus. Ces substances injectées, censées offrir une protection, se sont avérées létales pour certaines catégories de personnes, notamment dans les communautés autochtones, où nous avons enregistré **un taux de surmortalité de 33 %**.

Ces données ont été collectées peu de temps après le début de la campagne de vaccination, démontrant une corrélation immédiate entre les premières injections et l'augmentation de la mortalité.

De plus, il fut démontré que plusieurs de ces fioles étaient **armées d'ADN plasmidique et de séquences du virus simien SV40** pour qui, la présence de ces contaminants n'aura jamais été déclarée publiquement par **Pfizer**, qui aura même été protégée par la FDA qui avait exigé une clause de **non-divulgence pour une période de 75 ans**.

Justin Trudeau aura proclamé des mesures de guerre et instrumentalisé le système de santé et justice, dans le but de protéger le plan à ces nouveaux actes de génocides portés une fois de plus à l'endroit des peuples autochtones, alors qu'il avait lui-même reconnu que plusieurs politiques passées avaient été utilisées comme outil central à ce génocide. Cette proclamation s'inscrit dans la continuité des actions des diverses organisations politiques, passées et actuelles, qui ont refusé de cesser ces actes malgré de nombreuses dénonciations et demandes d'intervention des institutions légales.

En outre, il est maintenant reconnu que l'ensemble de ces actions et décisions ont été prises dans le but d'introduire la quatrième révolution industrielle, également connue sous le nom de **Great Reset**. L'application, coordonnée par plus de 172 pays à cette **initiative COVAX**, aura assuré **l'amplification des actes du génocide** dénoncé par **Justin Trudeau** lui-même. Cette reconnaissance, couplée à la mise en œuvre des mesures de guerre et à l'imposition vaccinale de ce qui est maintenant identifié comme **une arme biologique létale**, constitue un cadre légal clair pour établir la responsabilité des acteurs impliqués.

En vertu des obligations légales du Canada en matière de génocide et de crimes de guerre, il est essentiel de souligner que le pays est signataire de plusieurs traités internationaux qui régissent la prévention et la répression de ces crimes. Le Canada est notamment parti à la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide (**1948**), **ainsi qu'au Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI)**. Ces accords obligent le Canada à non seulement reconnaître, mais également à prévenir et à punir les actes de génocide et les crimes de guerre.

Les actions menées par **Justin Trudeau** et la protection de vos institutions qui auront jusqu'à ce jour refusé d'intervenir afin de cesser les actes qui perpètrent le génocide des peuples autochtones du Canada constituent une violation directe de ces engagements internationaux. De plus, l'utilisation **des mesures de guerre pour dissimuler la vérité et amplifier ce génocide** représente une violation des principes fondamentaux du droit international humanitaire, qui prohibe toute action de guerre ayant pour but ou pour effet de causer un préjudice disproportionné aux civils, y compris les populations autochtones.

De plus, **la Gouverneure générale du Canada** a refusé de répondre en **juin 2023** à une **demande urgente d'intervention dans le système de justice fédérale** et à **trois demandes de Quo Warranto**, visant à prouver aux Canadiens la légitimité de son mandat et, par extension, la légitimité des institutions canadiennes.

Le refus de la Gouverneure générale de répondre aux demandes minimales d'authenticité concernant son mandat et son intervention dans le système de justice pour protéger ses frères et sœurs de sang **démontre encore davantage l'infiltration des institutions et les manquements systémiques** à la responsabilité de protéger les droits des peuples autochtones. Cela exacerbe les violations des droits humains déjà reconnues par le Canada. Cette question est d'autant plus critique quand on considère que, **depuis le 3 juin 2019**, ces représentants avaient l'obligation légale, en vertu des crimes de génocide, de protéger les victimes autochtones des actes dénoncés dans les conclusions de **L'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (ENFFADA)**.

CONSÉQUEMMENT, le gouvernement canadien, en refusant de prendre les mesures nécessaires pour mettre fin à ces crimes, **expose ses dirigeants et complices internationaux à une responsabilité pénale internationale**. Le fait que ces actions aient été entreprises dans le cadre d'une stratégie globale de mise en œuvre du **Great Reset** pourrait également être interprété comme un plan coordonné d'exploitation et de violation des droits humains, ce qui aggrave encore la gravité des actes aux yeux du droit international.

Selon les **articles 6 et 7 du Statut de Rome**, les actes de génocide et les crimes contre l'humanité incluent, entre autres, les meurtres, les persécutions, les déportations et autres actes inhumains commis dans le cadre d'une attaque systématique contre une population civile. Compte tenu de la reconnaissance par **Justin Trudeau** du génocide commis contre les peuples autochtones, tous les politiciens et collaborateurs internationaux ayant soutenu ou appliqué les mêmes politiques létales au lieu de les dénoncer, peuvent être accusés de complicité dans des crimes de génocide et crimes contre l'humanité.

L'article 25 du Statut de Rome prévoit également la responsabilité pénale individuelle pour toute personne ayant contribué, de manière directe ou indirecte, à la commission de ces crimes. Ainsi, toute personne ayant activement participé à la promotion, à l'exécution ou à la dissimulation de ces actes pourrait être accusée de complicité dans le génocide des peuples autochtones canadiens. Ces dispositions s'appliquent particulièrement à ceux qui, malgré les preuves et les dénonciations publiques, ont continué à soutenir le narratif de ces politiques ayant amplifié le génocide, notamment par l'imposition vaccinale et la proclamation des mesures de guerre.

En effet, la manipulation des données scientifiques, la dissimulation de la véritable nature des vaccins et l'instrumentalisation des mesures de guerre ont entraîné des conséquences tragiques bien au-delà des frontières canadiennes, affectant l'ensemble des aspects socio-économiques de nos sociétés.

Bien que le **crime économique** ne soit pas un chef d'accusation principal dans les procès pour génocide ou crimes contre l'humanité, les chaos créés volontairement par ce plan **d'implantation de la 4e révolution industrielle** se veulent un élément facilitateur ou aggravant de ces crimes. Les responsables peuvent être poursuivis lorsque des actions économiques contribuent directement à l'oppression, à la destruction de populations ou à l'exploitation dans des contextes de guerre et de persécution systématique.

CONSÉQUEMMENT, nous vous informons de la nécessité urgente de cesser sans autre avis ni délai toute collaboration visant à protéger ou amplifier ces actes criminels de mise en force de ce plan international (Great Reset). **Sachez de plus que vous pourriez être arrêté et tenu personnellement responsable** de toutes situations d'agression ou intimidation qui fut et sont toujours portées à l'encontre des individus qui auront été jusqu'à ce jour impliqués dans ce processus de dénonciation et défense à ces crimes.

Vos membres et organisations ont l'obligation légale et morale de mettre tout en œuvre afin de protéger sans autre avis ni délai l'ensemble des individus portant à la défense et dénonciation de ces crimes, et ce, au détriment de vos serments d'allégeance qui, selon les preuves cumulées, auront assuré depuis plusieurs générations **une immunité complète à ces crimes.**

Voici **en exemple** une liste d'individus à laquelle vous êtes formellement tenu d'assurer la protection et la cessation de toute persécution ou désinformation portée à l'endroit de ces défenseurs à ce plan mondialiste génocidaire :

- | | | |
|---------------------------|--|--|
| ➤ Alcee Akwasi | ➤ Johnson Derek | ➤ Presseault, Mélanie |
| ➤ Assange, Julian | ➤ Kennedy, Jr., Robert F. | ➤ Takemoto, Yayoi |
| ➤ Ballard, Tim | ➤ Lindell, Mike | ➤ Trudel, Steve |
| ➤ Bolsonaro, Jair | ➤ Lintott, Kaylen | ➤ The family of President Donald J Trump |
| ➤ Bradley Wozny Richard | ➤ Miarecki, Dr Sandy Col, USAF Lt (Ret.) | ➤ Vachon, Carmen |
| ➤ Carlson, Tucker | ➤ Musk, Elon | ████████████████████ |
| ➤ Caviezel, Jim | ➤ Oke Daniel | ➤ Major General Paul Valley US Army (Ret.) |
| ➤ Flynn, Général Michael | ➤ Owens, Candace | |
| ➤ Greene, Marjorie Taylor | ➤ Pilot, Normand | |
| ➤ Kevin Hoyt | ➤ Poulin, Paul | |
| ████████████████████ | | |

... Et l'ensemble des dénonciateurs, intervenants et membres des populations mondiales.

Nous tenons à vous rappeler que cette correspondance a pour objectif de vous rappeler de manière sommaire vos manquements juridiques, ainsi que ceux d'autres instances légalement tenues d'intervenir, qui ont échoué à protéger les peuples autochtones du Canada contre ces actes de génocide. Cet échec constitue un crime en vertu de la loi canadienne sur le génocide.

CONSÉQUEMMENT, Les Membres Du Comité National Des Droits Des Premiers Peuples vous avisent que :

- Les peuples canadiens sont déterminés à mettre fin aux actes systémiques de génocide perpétré à l'encontre des membres autochtones du Canada.
- Les Canadiens et leurs partenaires internationaux auront rassemblé des preuves impliquant dans ces crimes diverses instances socio-économiques du monde entier.
- Ces atrocités impactent non seulement les populations autochtones, mais également la population dans son ensemble.

PAR CONSÉQUENT, conformément **aux preuves soumises à l'addenda du 7 mars 2023** à la Cour pénale internationale (CPI), dans le **dossier OTP-CR-435/22**, ainsi qu'aux **éléments complémentaires fournis par l'Assemblée Souveraine de Lakeshore/Alliance des Gardiens du Nord**, opérant sous un état de neutralité déclarée (**conformément à la section 15 du Manuel de Droit de la Guerre**) et sous un drapeau blanc de trêve (**section 12.4 du même manuel**), en tant que signataires du Traité de Paix des Gardiens de la Vérité et membres actifs de son Grand Jury, nous vous informons qu'en respect des règles internationales et sous l'autorité de nos collaborateurs étrangers chargés de l'intervention, **NOUS NOUS RÉSERVONS LE DROIT LÉGITIME D'INSTAURER UNE TUTELLE CIVIL-MILITAIRE SUR L'ENSEMBLE DES ENTITÉS SOCIO-ÉCONOMIQUES DU CANADA.**

Soyez également avisés qu'au mieux-être de la coordination de ces opérations de nature internationale, **CES DERNIÈRES POURRONT-ÊTRE DÉCLENCHÉES À TOUT MOMENT, AVANT OU APRÈS LE 17 OCTOBRE 2024.**

EN OUTRE, nous vous informons que tous les représentants désignés par les corporations du Canada en tant qu'autorités publiques ont été officiellement avisés d'informer leurs membres de leurs obligations de cesser, sans autre avis, toute collaboration visant à amplifier ou protéger les actes et acteurs de ces crimes. Tout refus ou opposition à ces mesures, qui visent à protéger les populations et à surveiller les entités socio-économiques du pays, sera considéré comme un manquement grave à l'obligation de protection. Par conséquent, des accusations de complicité aux actes défendus seront inévitablement engagées. Les noms des collaborateurs ayant refusé de répondre aux ordonnances seront immédiatement transmis aux autorités compétentes, qui **pourront sans autres préavis procéder aux arrestations.**

Cette obligation de protection s'étend à tous, sans distinction d'origine, de couleur de peau, de nationalité, de religion, de genre, d'orientation sexuelle, d'état civil ou d'autres caractéristiques.

De plus, afin de **garantir l'ordre public**, la **sécurité des populations** et la **continuité des opérations socio-économiques du pays**, sachez que des arrestations pourront être effectuées par les instances de sécurité sous tutelle civil-militaire, en collaboration avec les forces paramilitaires concernées. **Ces interventions** se dérouleront de manière **strictement pacifique**, dans le respect absolu des lois et des normes internationales. Les personnes ou groupes cherchant à nuire à la mise en place de cette tutelle, à inciter à la violence, ou à mettre en danger la vie des citoyens **seront immédiatement arrêtés et détenus** pour une période maximale de **45 jours**, sans possibilité de libération, conformément aux **Conventions de Genève**.

Ce délai est jugé nécessaire pour assurer la mise en place des nouvelles instances de justice militarisées, et, si besoin est, des instances judiciaires canadiennes mises sous tutelle civil-militaire. Chacune des actions entreprises jusqu'à ce jour, et celles à venir sont supervisées par un consortium de plus de **235 hauts gradés militaires internationaux**. Ces officiers ont, contrairement à vous, courageusement rompu leur serment d'allégeance envers les entités corrompues contrôlées par **l'État caché**, dans le but de libérer nos sociétés de ces crimes.

EN CONCLUSION, IL EST DE NOTRE DEVOIR DE VOUS INFORMER QUE VOUS DEVEZ IMPÉRATIVEMENT NOTIFIER, AVANT MIDI LE JEUDI 17 OCTOBRE 2024, l'ensemble de vos collaborateurs et employés des conséquences juridiques et militaires auxquelles ils s'exposent.

Veuillez agir en conséquence.

Signé ce 5 octobre 2024

Ensemble pour le peuple, par le peuple

Membres signataires du Comité National des Droits des Premiers Peuples



Normand Pilot



Mélanie Presseault

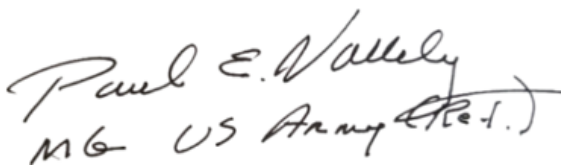


Paul Poulin



Steve Trudel

Collaborateurs indépendants



Paul E. Valley
M6 US Army (Ret.)

Major General Paul Valley, US Army (Ret.)
In persona and behalf Stand Up America Foundation US



Richard "Brad" Bradley Wozny

KEVIN M HOYT



Kevin M. Hoyt
Self-Identified Governor of Vermont

By order of DANIEL WARREN OKEO
By Daniel Warren Okeo, agent
All Rights Reserved under VCC 1-308



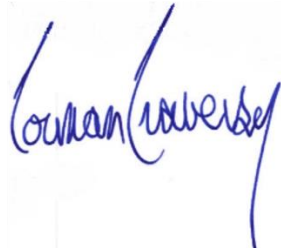
:Daniel-Warren: Okeo.

By order of YAYOI TAKEMOTO©,
by Yayoi Takemoto©,
Authorized Representative,
All rights Reserved under VCC 1-308



:Yayoi: Takemoto.

The Lakeshore Sovereign Assembly/True North Guardians Alliance



Norman Traversy

Cc.

BRICS+

Commander in Chief President Donald J. Trump
1100 South Ocean Boulevard
Palm Beach, Florida 33480
United States

251 18th Street South, Suite 385
Arlington, VA 22202-3531
Fax : +1 703-693-8307

Office of the Judge Advocate General, United States Air Force/Space Force
Attn: Inspector General
1140 AF Pentagon
Washington, DC 20330-1140
Fax : +1 703-697-2507

Office of the Judge Advocate General/Commander, Naval Legal Service Command
Attn: Inspector General (Code 002/001 IG)
1322 Patterson Ave SE, Suite 3000
Washington Navy Yard, DC 20374-5066
Fax : +1 202-685-7368

Office of the Judge Advocate General, United States Army
Attn: Inspector General

International Criminal Court (ICC)
Oude Waalsdorperweg 10
2597 AK The Hague

The Netherlands
Fax : +31 70 515 8515

**Office of the United Nations High Commissioner
for Human Rights**

Palais Wilson
1211 Geneva 10
Switzerland
Fax : +41 22 917 9008

**Prosecutor, International Criminal Court
Mr. Karim Khan**

Oude Waalsdorperweg 10
2597 AK The Hague
The Netherlands
Fax : +31 70 515 8555

**United Nations Human Rights Council
Attn: [Current High Commissioner or Director]**

Palais des Nations
1211 Geneva, Switzerland
Fax: +41 22 917 9022

**Secretary-General of the United Nations
Mr. António Guterres**

Office of the Secretary-General
United Nations
New York, NY 10017
United States
Fax : +1 212-963-4879

**Secretary General of NATO
Attn: Mr. Jens Stoltenberg**

NATO Headquarters
Boulevard Léopold III
B-1110 Brussels, Belgium
Fax: +32 (0)2 707 3831

Judges, Supreme Court of Canada

301 Wellington Street
Ottawa, ON K1A 0J1
Canada
Fax : +1 613-996-2261

**Governor General of Canada, Mary Simon
Rideau Hall**

1, avenue Rideau
Ottawa, ON K1A 0A1
Canada
Fax : +1 613-993-7244

**Amnesty International
Attn: Agnes Callamard**

1 Easton Street
London, WC1X 0DW
United Kingdom
Fax: +44 20 7956 1157

**Human Rights Watch
Attn: [Current Executive Director]**

350 5th Avenue, 34th Floor
New York, NY 10118
United States
Fax: +1 212 736 1300

**Inter-American Commission on Human Rights
Attn: [Current Chairperson]**

1889 F Street, NW
Washington, D.C. 20006
United States
Fax: +1 202 458 3992

**African Commission on Human and Peoples'
Rights**

Attn: Rémi Ngoy Lumbu

31 Bijilo Annex Layout
Kombo South District
Banjul, Gambia
Fax: +220 441 05 05

U.S. House of Representatives

Washington, DC 20515
Phone: 202-224-3121
TTY: 202-225-1904

Major général Gérard D. Senécal

Juge-avocat général du Canada

101 Colonel By Drive
Ottawa ON K1A 0K2
Fax : 613-990-7308

Général Wayne Eyre

**Chief of the Defence Staff, Canadian Armed
Forces**

National Defence Headquarters

101 Colonel By Drive
Ottawa, ON K1A 0K2
Fax: 613-995-4096

Canadian Security Intelligence Service (CSIS)

PO Box 9732 Station T

Ottawa, ON K1G 4G4
Phone: 613-993-9620
Fax: 613-842-1271

Dominic LeBlanc

**Ministre fédéral de la Sécurité publique du
Canada**

269 Laurier Ave W
Ottawa ON K1A 0P8
Fax : 613-954-5186

Brenda Lucki

**Commissaire de la Gendarmerie Royale du
Canada (GRC)**

73 Leikin Drive

Ottawa ON K1A 0R2
Fax : 613-993-0260

Mario Bouchard
Directeur général de la Sûreté du Québec

1701 Rue Parthenais
Montréal QC H2K 3S7
Fax : 514-598-4848

Thomas Carrique
Commissaire de la Police provinciale de l'Ontario (OPP)

777 Memorial Ave
Orillia ON L3V 7V3
Fax : 705-330-4191

Patrick Roche
Chef de la Royal Newfoundland Constabulary

1 Fort Townshend
St John's NL A1C 2G2
Fax : 709-729-8214

Lee Bergerman
Commissaire adjointe de la GRC en Nouvelle-Écosse

80 Garland Ave
Dartmouth NS B3B 0J8
Fax : 902-426-0476

Larry Tremblay
Commissaire adjoint de la GRC au Nouveau-Brunswick

1445 Regent St
Fredericton NB E3B 4Z8
Fax : 506-452-3498

Jane MacLatchy
Commissaire adjointe de la GRC au Manitoba

1091 Portage Ave
Winnipeg MB R3G 0S6
Fax : 204-983-5462

Curtis Zablocki
Commissaire adjoint de la GRC en Alberta

11140 109 St NW
Edmonton AB T5G 2T4
Fax : 780-412-5429

Dwayne McDonald
Commissaire adjoint de la GRC en Colombie-Britannique

14200 Green Timbers Way
Surrey BC V3T 6P3
Fax : 778-593-3324

Rhonda Blackmore
Commissaire adjointe de la GRC en

Saskatchewan
6101 Dewdney Ave
Regina SK S4P 3K7
Fax : 306-780-3625

Scott Sheppard
Surintendant en chef de la GRC au Yukon

4100 4th Ave
Whitehorse YT Y1A 1H5
Fax : 867-393-3919

Amanda Jones
Surintendante en chef de la GRC au Nunavut

PO Box 500
Iqaluit NU X0A 0H0
Fax : 867-975-0128

Jamie Zettler
Surintendant en chef de la GRC dans les Territoires du Nord-Ouest

4914 50th St
Yellowknife NT X1A 1E2
Fax : 867-669-1111

Members of Parliament in Canada

House of Commons
Ottawa, ON K1A 0A6
Canada
Fax : +1 613-996-9712

Premier of Alberta, Danielle Smith

Office of the Premier
307 Legislature Building
10800 - 97 Avenue
Edmonton, AB T5K 2B6
Canada
Fax : +1 780-427-1349

Premier of British Columbia, David Eby

Office of the Premier
Parliament Buildings
Victoria, BC V8V 1X4
Canada
Fax : +1 250-387-0087

Premier of Manitoba, Wab Kinew

Office of the Premier
Room 204 Legislative Building
450 Broadway
Winnipeg, MB R3C 0V8
Canada
Fax : +1 204-949-1484

Premier of New Brunswick, Blaine Higgs

Office of the Premier
P.O. Box 6000
Fredericton, NB E3B 5H1

Canada
Fax : +1 506-453-7407

Premier of Newfoundland and Labrador, Andrew Furey

Office of the Premier
Confederation Building
P.O. Box 8700
St. John's, NL A1B 4J6
Canada
Fax : +1 709-729-5870

Premier of Northwest Territories, Caroline Cochrane

Office of the Premier
P.O. Box 1320
Yellowknife, NT X1A 2L9
Canada
Fax : +1 867-873-0111

Premier of Nova Scotia, Tim Houston

Office of the Premier
P.O. Box 726
Halifax, NS B3J 2T3
Canada
Fax : +1 902-424-7648

Premier of Nunavut, P.J. Akeeagok

Office of the Premier
P.O. Box 2410
Iqaluit, NU X0A 0H0
Canada
Fax : +1 867-975-5059

Premier of Ontario, Doug Ford

Office of the Premier

Room 281, Legislative Building
Queen's Park
Toronto, ON M7A 1A1
Canada
Fax : +1 416-325-3745

Premier of Prince Edward Island, Dennis King

Office of the Premier
5th Floor, Shaw Building
95 Rochford Street
Charlottetown, PE C1A 7N8
Canada
Fax : +1 902-368-4416

Premier of Quebec, François Legault

Édifice Honoré-Mercier, 3e étage
835, boulevard René-Lévesque Est
Québec, QC G1A 1B4
Canada
Fax : +1 418-643-3924

Premier of Saskatchewan, Scott Moe

Office of the Premier
Room 226, Legislative Building
2405 Legislative Drive
Regina, SK S4S 0B3
Canada
Fax : +1 306-787-0885

Premier of Yukon, Ranj Pillai

Office of the Premier
P.O. Box 2703
Whitehorse, YT Y1A 2C6
Canada
Fax : +1 867-393-7400